



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20231215-2023_115-DE
Reçu le 19/12/2023

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le vendredi 15 décembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Sébastien VASSALLO - Morgan MILANO – Marilène DALMASSO - Florent REYNAUD - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Olivier GIACOMETTI – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Jean-Charles QUERCIA à Sébastien VASSALLO- Maryse CASTELLANI à Jean-Pierre VASSALLO - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Cyril LEJA

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_115

Objet : 06 -5.3.6 – MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 14 avril 2023, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à la compétence « éclairage public » du SICTIAM et l'adhésion à la seule compétence délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public et l'adhésion aux options : réalisation d'un audit patrimonial et au géoréférencement des réseaux.

Compte tenu de la charge de travail très importante de l'électricien communal ; il est proposé au conseil municipal, de rajouter la possibilité d'utiliser, de manière ponctuelle et en fonction des besoins de la commune, le marché de travaux pour la maintenance.

AR Prefecture

006-210601639-20231215-2023_115-DE
Reçu le 19/12/2023

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion uniquement aux interventions ponctuelles dans le cadre des prestations optionnelles suivantes :

Utilisation du marché de travaux pour la maintenance

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :